



Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoubiac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

Composter ses
déchets de cuisine
au pied de son
immeuble,
c'est possible !

Le compostage partagé Mode d'emploi



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



Comment composter en immeuble ?



Depuis 2003, près de 16 000 composteurs ont été distribués aux habitants des 15 communes du territoire de Cap Atlantique, mais seuls les habitants disposant d'un jardin individuel pouvaient en bénéficier. Aujourd'hui, grâce au compostage partagé, même les personnes résidant en immeuble peuvent participer à la démarche du compostage.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques. Il aboutit à la production d'un "engrais" naturel : **le compost**.

Quoi composter ?



En priorité

DÉCHETS DE CUISINE

- Restes de repas d'origine végétale,
- fruits et légumes abîmés et leurs épluchures,
- marc de café, filtres, sachets de thé,
- fruits à coques (noix, amandes, noisettes, pistaches, cacahuètes...),
- coquilles d'œufs.

Pourquoi composter ?

C'est un geste écologique qui permet de **réduire la quantité de déchets à collecter**. Ce geste permet aussi d'**améliorer le bilan carbone** en **limitant le transport** des ordures ménagères et leur **traitement** actuellement réalisé par tri mécano-biologique à Gueltas (56).

En apport limité



DÉCHETS VERTS

- Plantes vertes, fleurs fanées,
- déchets végétaux issus des espaces communs (tailles de haies, feuilles mortes...)

Les interdits

- Restes de viande et poisson,
- coquilles et crustacés,
- pelures d'agrumes et noyaux,
- litières pour animaux,
- huiles de friture et sauces,
- laitages, yaourts,
- terre, sable, balayures, cigarettes,
- plantes malades ou toxiques, mauvaises herbes grainées,
- coupes de thuyas et de résineux...

SOYONS VIGILANTS dans le tri des déchets ménagers

Conseils pratiques :

- ▶ Débutez le compostage de préférence au printemps ou en été.
- ▶ Utilisez des déchets pas trop humides et variés et recouvrez-les de broyat de bois.
- ▶ Retournez et aérez régulièrement.
- ▶ Bannissez les substances nocives et polluantes.

Qu'est-ce que le compostage partagé ?

Le compostage partagé est un dispositif **adapté à l'habitat collectif**. Son fonctionnement participatif est essentiellement basé sur la **mutualisation** des moyens matériels, d'information et d'animation. Il crée aussi du **lien social** entre les habitants et développe des **projets communs**, tels que le jardinage partagé.

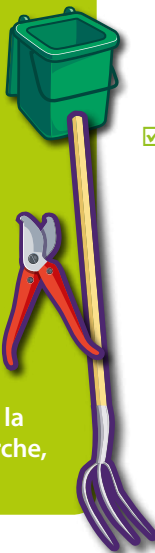
Le kit du compostage partagé

Fourni par Cap Atlantique :

- une **charte** de participation ;
- un **bio-seau**, pour chaque participant, afin de faciliter l'apport de déchets de cuisine vers le composteur installé en bas d'immeuble ;
- une **formation** à la pratique du compostage ;
- 3 composteurs et leurs panneaux de consignes.

Recommandé à la copropriété et au syndic :

- le **petit outillage** nécessaire à la pratique du compostage : fourche, sécateur, brasse-compost...



Comment bénéficier du compostage partagé ?

- ✓ Les résidents sont principalement des **résidents permanents** ;
- ✓ Au moins **50 %** des résidents acceptent de **s'engager durablement** dans la démarche de compostage ;
- ✓ Parmi les volontaires, un **référent** et un **suppléant** préalablement formés sont identifiés pour faire le lien entre Cap Atlantique et les participants ; **un doute, une question ?** Rapprochez-vous d'eux !
- ✓ En accord avec la copropriété, un **espace vert** d'au moins **30 m²** doit être réservé à l'aire de compostage. Les 3 bacs de compostage sont fournis par Cap Atlantique ;
- ✓ Ma résidence comporte une **cinquante de logements maximum**.



pour garantir un compost de bonne qualité !

Le saviez-vous ?

- ▶ Vous pouvez constituer vous-même le mélange idéal pour vos jardinières et plantes d'intérieur avec **70 %** de terre végétale + **30 %** de votre compost.
- ▶ Vous pouvez aussi en faire profiter les jardins et espaces verts collectifs, en répandant directement le compost au pied des massifs.

Le compostage peut **réduire jusqu'à 35 %** la quantité d'ordures ménagères à jeter dans votre poubelle !

Comment ça marche ?

1 Réduisez les déchets **acceptés** en petits morceaux pour favoriser la décomposition.



2 Recouvrez chaque apport avec autant de brouyat.



3 Mélangez régulièrement le compost et humidifiez-le.



4 Quand le bac est plein, transvasez la matière dans le bac de maturation.



TÉMOIGNAGE

Le compostage partagé, ça marche !

« *Le compostage partagé est en place dans notre résidence depuis octobre 2016.*

Cap Atlantique nous a accompagnés tout au long du projet par des réunions d'information, des conseils, la mise à disposition du matériel et le suivi de l'opération...

Aujourd'hui, nous avons quasiment atteint un fonctionnement autonome.

Les consignes d'apports sont bien respectées par les résidents. Le jardinier de la résidence contribue lui aussi au bon fonctionnement du compostage partagé. Le processus de compostage est déjà activé avec 20 participants. Nous avons hâte de récupérer notre propre compost pour nos jardinières et notre futur jardin de plantes aromatiques ! »

Marie-Françoise Grenapin,
référente compostage pour la résidence
du Bois Robin à La Baule-Escoublac.

5 Lorsqu'il prend un aspect de terreau, le compost est utilisable après un cycle de maturation compris entre 9 à 18 mois.



Que faire du compost ?

À maturation, il peut être prélevé et utilisé :

- directement **par les résidents**, mélangé avec de la terre pour les jardinières ou plantes d'intérieur ;
- pour créer un **potager partagé** entre les résidents ;
- pour **entretenir les espaces verts** de l'immeuble.



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

Plus d'infos : Direction des Déchets - 02 51 76 96 16

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
3 avenue des Noëles • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX
Tél : 02 51 75 06 80 • accueil@cap-atlantique.fr

www.cap-atlantique.fr

